



104^e CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ



Global Meetings & Events

Réductions sur une très large gamme de tarifs publics sur l'ensemble des vols Air France et KLM, pouvant aller jusqu'à -15% sur nos lignes internationales ainsi que des conditions de vente et d'après-vente préférentielles sur les lignes en France métropolitaine (Corse incluse). Evènement : Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Code identifiant : 39131AF

Valable au transport du : 15/11/2022 au 01/12/2022

Lieu de l'événement : PARIS

Connectez-vous sur le site internet de l'événement ou directement via <http://globalmeetings.airfranceklm.com/Search/promoDefault.aspx?vendor=AFR&promocode=39131AF>



Pour vous rendre au Congrès de l'Association des Maires de France bénéficiez de -30% sur le tarif Business Première en 1ère classe et 45% sur le tarif Business première en 2nde classe.

Synthèse (cliquez sur l'image pour la visualiser en grand format):

PRINCIPES	CONDITIONS
% de réduction	En 1 ^{ère} classe : -30% sur le tarif Business Première En 2 ^{ème} classe : -45% sur le tarif Business Première
Conditions du voyage	Aller-Retour obligatoire En 1 ^{ère} ou en 2 ^{ème} classe Un justificatif de votre participation au salon vous sera demandé à bord.
Dates de vente	Du mardi 06 septembre au vendredi 25 novembre 2022
Dates de circulation	Du dimanche 20 au vendredi 25 novembre 2022
Canaux d'achat, d'échange et remboursement *Possibilité de renseigner le n° de sa carte de fidélité SNCF	Vente : Gares et Boutiques SNCF, agences agréées SNCF et par téléphone au 3635 (service gratuit + prix appel) Retrait : Bornes Libre-service, Gares et Boutiques et agences agréées SNCF Echange : Gares et boutiques, agences agréées SNCF et sur l'appli TGV INOUI PRO
Justificatifs d'utilisation	Un justificatif de votre participation au salon/congrès peut être demandé à l'achat ou à bord. Vérification par le chef de bord lors du voyage : à l'aller, justificatif de participation au salon/congrès concerné (badge, une copie de l'invitation). Au retour : billet de retour marqué « Participation au congrès des maires 2022 »
Conditions d'échange et remboursement	TGV et INTERCITÉS à réservation obligatoire - Dès 30 minutes avant départ du train, billet échangeable 2 fois maximum uniquement pour le même jour et le même trajet et non remboursable après 1 échange. - Jusqu'à 30 minutes après départ du train, billet échangeable sans frais, en mobilité via l'application TGV INOUI Pro et en gare de départ. Billet remboursable en gare de départ. - Au-delà de 30 minutes après départ du train, billet non remboursable et non échangeable (100% de retenue). INTERCITÉS sans réservation obligatoire Echange sans frais pour obtenir un billet avec réservation. Pour les autres cas d'échange, 10% de retenue jusqu'au jour du départ. Non échangeable et non remboursable après départ